

/BA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-8 du 26 Janvier 1987

portant nomination des Doyens et Vice-Doyens
des Facultés de l'Université Nationale du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères.
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-503 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur ;
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date des 26 Décembre 1986 et 6 Janvier 1987 ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 Janvier 1987,

D E C R E T E :

Article 1er. - Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après, au Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur :

- Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines :
: Camarade François C. DOSSOU
- Vice Doyen de la Faculté des lettres Arts et Sciences Humaines :
: Camarade Gabriel S. OROU BAGOU
- Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Politiques :
: Camarade Robert DOSSOU
- Vice-Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques :
: Camarade Jean Innocent ASSOGBA
- Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques :
: Camarade Salifou ALIDOU
- Vice-Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques :
: Camarade Ferdinand BEDIÉ

.../...

- Doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques : Camarade Mama ADAMOU N'DIAYE
- Vice-Doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques : Camarade Mathurin C. NAGO
- Doyen de la Faculté des Sciences de la Santé : Camarade Eusèbe ALIHONOU
- Vice-Doyen de la Faculté des Sciences de la Santé : Camarade Nazaire PADONOU.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 Janvier 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Enseignements Moyens
et Supérieur,

Le Ministre des Finances et de
l'Economie,

Vincent GUEZODJE

Didier DASSI

MINISTRE INTERIMAIRE

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 MEMS-MFE 8
Autres Ministères 13 CEAP 6 IGE 3 SDP-GCONB 2 DCCT 1 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10
DPE-DLC-INSAE-BCP 8 BN-DAN 2 Intéressés 10 UNB et Facultés 5 JORPB 1.-